



#outremer

THINK TANK DES ECONOMIES D'OUTRE-MER

Mars 2017

RECHERCHE – INNOVATION – ADAPTATION

Intérêt du sujet

Les trois moteurs du développement Outre-mer au cours de ce dernier demi-siècle ont été les transferts sociaux, les emplois publics et le secteur productif, notamment dans sa partie import-substitution. Les deux premiers, liés à la volonté de mettre l’Outre-mer à un niveau de vie et de prestations proche de celui de la Métropole, ont connu au cours de ces dernières années leur stabilisation dans la mesure où, à l’exception notoire de Mayotte, le rattrapage souhaité est quasiment obtenu.

En revanche, le troisième moteur est devenu la source essentielle de progression, notamment en termes de PIB. L’expansion du secteur productif, services y compris, est donc vital pour nos territoires. Si l’on se réfère à une classification classique (BCG), les productions de volume nous sont fermées et celles fragmentées sont menacées par les règles de gestion de l’économie européenne et mondiale. Restent donc les activités de spécialité pour lesquelles l’innovation, à défaut de matières premières atypiques, représente la voie quasiment obligée.

D’autre part, chacun s’accorde à penser qu’une meilleure intégration des Outre-mer dans leur environnement régional est une nécessité. Or, il est quasiment impossible d’échanger sur des productions à faible valeur ajoutée. Seules les créations spécifiques ou innovantes sont susceptibles de trouver des marchés, ce qui renforce l’obligation impérieuse de se focaliser sur la recherche, plus particulièrement dans sa version adaptation aux contextes tropicaux et/ou insulaires.

Situation du problème

La plupart des territoires ultra-marins semblent convaincus du fait que les prochaines décennies ne pourront pas, économiquement, ressembler aux précédentes et qu’il est nécessaire d’ouvrir de nouvelles portes. L’exercice de réflexion et de formalisation réalisé à l’occasion de la constitution de la S3 européenne (stratégie de spécialisation intelligente) a fait apparaître clairement la nécessité de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités, de différencier les activités en fonction des spécificités locales et d’intégrer ces orientations dans un contexte plus international.

Ce scénario passe nécessairement par une mobilisation forte, et parfois nouvelle, des différents acteurs. C’est ainsi qu’à ce jour, par différence avec la Métropole, la recherche-développement et les transferts de technologie sont majoritairement assurés par la sphère publique (plus des trois quarts). Il est vrai qu’il n’existe que peu de grandes entreprises Outre-mer ; or, c’est chez elles que le plus gros de ce secteur est représenté.

Pourtant, de réelles opportunités existent pour des PME dans le domaine de la recherche-adaptation en contexte insulaire et intertropical.

Les volumes mis en œuvre à ce jour restent très modestes : 0,7 % du PIB régional en Outre-mer contre 2,2 % sur la France entière et 0,26 % d’emplois salariés dans la recherche dans les DOM pour 0,68 % en Métropole (voir statistiques en annexe).

Cette relative faible présence de la recherche-développement Outre-mer a longtemps procédé d’un certain scepticisme local et national sur les capacités de ces régions de jouer un rôle

significatif dans ce domaine, et même si plusieurs organismes nationaux sont présents dans ces territoires (CIRAD, IRD, IFREMER, BRGM...), ce fut souvent pour y réaliser la portion congrue de leurs travaux.

L'environnement évolue néanmoins favorablement et l'université elle-même commence à laisser ses laboratoires travailler sur des problématiques locales et non plus seulement sur de la recherche fondamentale sans impact notable sur le territoire.

Les objectifs et résultats attendus

Fondamentalement, il s'agit de relancer la machine de production de biens et services pour redonner un nouveau souffle à l'Outre-mer et de renforcer son attractivité. Au-delà de la création de nouvelles valeurs ajoutées intéressantes et d'emplois valorisants liés, cela donnera une nouvelle visibilité à nos territoires associée à une réelle fierté de jouer un rôle dans des environnements atypiques pour la France.

Il est donc nécessaire de donner une nouvelle et durable attractivité à ces territoires en y favorisant les conditions d'implantation et de croissance d'activités de recherche-développement, et plus particulièrement d'adaptation, fondée sur des avantages comparatifs particuliers dans chacune des zones (capacité à financer les investissements, niveau de formation, exceptionnellement matières premières spécifiques).

Les étapes susceptibles d'être suivies pourraient être les suivantes :

- Reconnaissance et promotion du fait que la recherche-développement, notamment dans sa version adaptation aux contextes tropicaux et insulaires, constitue une priorité aussi valorisante et au moins aussi soutenue que la recherche fondamentale.

A ce titre, tous les modes d'intervention applicables à l'une devront s'appliquer à l'autre (concours publics, facilités bancaires, valorisation des cursus universitaires...).

- Développer un certain nombre d'outils d'attractivité :
 - . Soutenir les pôles ou quasi-pôles de compétitivité adaptés au contexte, aux technopoles ou autres outils innovants,
 - . Porter le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) à 65 % de la dépense subventionnable avec restitution immédiate du crédit d'impôt et dé plafonner son montant si la dépense est réalisée Outre-mer notamment pour inciter les grandes entreprises à ouvrir des antennes dans ces territoires. En effet, au-delà de 100M€ affectés à la recherche/développement, les grandes entreprises nationales voient leur taux de subvention tomber à 5% au lieu de 30%.
 - . Porter le Crédit d'Impôt Innovation (CII) à 50 %,
 - . Déplafonner les exonérations de charges sociales au-delà de 2,5 SMIC pour les salaires liés à la recherche et technologie car les limitations actuelles sont complètement hors sujet dans ces domaines,

- . Faciliter l'accès aux interventions de la BPI liées à l'innovation. Aujourd'hui, celles-ci ne représentent que 1 M€ par an pour l'ensemble de l'outre-mer, ce qui est dérisoire,
- . Favoriser l'implantation des chercheurs en résidence pour dynamiser les transferts de technologie,
- . Mieux promouvoir la recherche-développement de l'université Outre-mer et en tirer les conséquences sur la promotion des chercheurs publics,
- . Ouvrir des contingents réservés à l'Outre-mer dans les appels d'offre nationaux ou européens (à l'instar de la procédure applicable aux réalisations photovoltaïques).

La mise en œuvre

- Les différents intervenants seraient l'UE et l'Etat pour les contingents localisés et la promotion de la recherche-adaptation.

L'Etat serait également concerné par les pôles technologiques (avec les régions), le CIR, le CII, les exonérations de charges sociales, l'intervention de la BPI et l'implication de l'université (avec les conseils régionaux).

Les collectivités locales seraient, elles, responsables de la bonne mise en œuvre de la S3, avec souplesse et engagement, des appels d'offres locaux, des résidences de chercheurs et du soutien à la vente des biens et services à l'extérieur.

Le secteur privé pourrait, outre l'émergence de TPE et PME locales, en association avec la recherche publique chaque fois que cela sera possible, s'organiser pour accueillir des antennes des grandes entreprises nationales, ou internationales qui, grâce aux mesures indiquées plus haut, pourraient défricher de nouveaux secteurs à réel potentiel (l'insularité, la tropicalité, les petites économies...).

- Les moyens à mettre en œuvre seront, dans un premier temps, relativement limités car le processus nécessite une mise en place progressive. Les documents contractuels de la S3 ont d'ailleurs fait une large place à cette évolution et le risque est plus qu'il faille redéployer en fin de période les crédits réservés pour l'innovation vers d'autres affectations par défaut d'utilisation que celui qui consisterait à combler une insuffisance de prévision. La mise à niveau par rapport à la référence France entière (2,2 % du PIB) représente une étape accessible à l'échéance du programme opérationnel S3 (2020).
- L'affichage des objectifs et des principales mesures pourrait figurer dans le prochain programme présidentiel. Les mesures à caractère législatif (CIR, CII, charges sociales...) pourraient être incluses dans la loi de finances 2018. Les mesures à caractère local (résidences de chercheurs, appels d'offres spécifiques...) sont engageables sans délai.
- Enfin, l'évaluation de l'ensemble devra être mise en œuvre après la fin de chaque année civile, territoire par territoire, par une commission composée paritairement de représentants de l'Etat et des autorités locales.

